

## INFORMATION AUX PARENTS

**Madame, Monsieur,**

Le Gouvernement a précisé, ce jeudi 28 mai, les mesures liées à la deuxième phase de déconfinement. Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé que les écoles en zone verte – ce qui est le cas de notre département – devaient toutes rouvrir.

Nous sommes donc contraints à rouvrir les écoles, après plusieurs semaines de fermeture basées avant tout sur la sécurité et la santé de vos enfants.

**Nous ouvrirons ainsi les écoles à compter du jeudi 4 juin prochain.**

Pour que cette réouverture se fasse dans des conditions sanitaires optimisées, la Municipalité, les directrices d'écoles et l'Association de parents d'élèves, dans un partenariat étroit, se sont accordées sur une organisation que nous vous présentons.

**Il s'agit bien évidemment de respecter les nombreuses préconisations du Ministère de l'Éducation Nationale à travers les protocoles sanitaires**, à savoir, entre autres, d'éviter les rassemblements, de privilégier les demi-groupes, de créer des sens de circulation, de respecter les distanciations sociales et le lavage régulier des mains, de désinfecter plusieurs fois par jour le matériel et les classes ainsi que les couloirs, les rampes, les toilettes, les interrupteurs, les poignées de portes, etc.

Au regard de toutes ces contraintes, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas répondre aux situations individuelles de chaque parent tant rien n'est simple dans la conjoncture.

Concernant la **restauration scolaire**, la configuration des locaux et les obligations en termes de distanciation sociale ne nous permettent pas d'assurer pleinement la sécurité des enfants. Elle **restera donc fermée**.

Il en est de même pour **l'accueil périscolaire**. Celui-ci **ne sera ouvert que dans le cadre de l'accueil préconisé par l'État en direction des personnels prioritaires pour la garde d'enfants et pour les enfants dont les parents n'ont pas eu d'autre choix que de reprendre le travail et qui n'ont aucun mode de garde y compris familial** (une attestation des employeurs devra notamment être fournie).

Pour ce qui concerne **l'école maternelle Danielle Casanova**, seuls les élèves des classes de « grande section », classes charnières avant l'entrée en CP, seront accueillis. L'accueil se fera par demi-groupe (pas plus de 12 élèves) et par demi-journée.

Les classes de « très petite section », « petite section » et « moyenne section » ne seront donc pas ouvertes. En effet, il est particulièrement difficile d'accueillir ces enfants en très bas âge (et donc non réceptifs aux gestes barrières) en toute sécurité.

Pour **l'école élémentaire Joliot-Curie**, la rentrée des élèves se fera par niveau, par demi-groupe et par demi-journée.

La proposition d'organisation dans les deux écoles entend avant tout faciliter le nettoyage et la désinfection permanente des locaux, tout en respectant les contraintes sanitaires et les sens de circulation. Il est à noter que les écoles ont été pleinement nettoyées et désinfectées par le personnel municipal avec un produit virucide et bactéricide spécifique.

Les horaires d'entrée et de sortie dans les écoles se feront de manière échelonnée pour éviter les attroupements et la multiplication des interactions entre les élèves.

**Concernant l'organisation durant le temps scolaire, nous laissons le soin aux directrices des écoles de revenir vers vous afin de vous transmettre tous les éléments nécessaires.** Un protocole d'accueil est d'ailleurs écrit pour chacune des écoles.

Nous rappelons également que le Gouvernement a proposé que la rentrée des enfants se fasse au bon vouloir des parents. Aucune obligation ne vous est faite de remettre vos enfants au sein des écoles, pour lesquels le travail à distance sera maintenu.

**Sachez enfin que la sécurité et la santé de vos enfants restent notre première préoccupation.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agrèer, **Madame, Monsieur**, nos plus sincères salutations.

**La Municipalité**

